

## Maîtrisez votre budget auto grâce à la LLD

**Confrontées à des logiques d'optimisation des coûts, les entreprises cherchent des alternatives à l'achat ou à la location de leurs véhicules. Le financement de la flotte automobile par la location longue durée (LLD) représente une solution avantageuse à bien des égards.**

**R**entabiliser le financement de la flotte automobile constitue l'une des priorités des chefs d'entreprise, lorsque l'on sait que, dans une PME, les véhicules représentent le deuxième ou le troisième poste de dépenses après la masse salariale et l'immobilier. C'est sans doute ce qui explique qu'entre 2011 et 2012, la location longue durée a progressé de 1,8 %, selon le Syndicat national des loueurs de véhicules en longue durée (SNLVLVD). Ce mode de financement présente, en effet, de sérieux avantages en termes de coût (le loyer mensuel est fixe sur toute la durée du contrat), de qualité de service et de sécurité. Selon Jean-Loup Savigny, directeur général de l'offre SME Solutions destiné aux TPE-PME chez Arval, « la LLD

représente un coût de détention de 20 à 25 % inférieur à celui de l'achat et occasionne de 10 à 15 % de charges administratives en moins ». Pour autant, la LLD reste plus onéreuse que le crédit-bail quand on la lisse sur une année, mais elle ne prévoit pas le transfert de la propriété au locataire à l'issue du contrat.

### **La notion d'usage succède à la notion de propriété**

Si les contrats de LLD incluent systématiquement l'entretien, ce qui rééquilibre les coûts, tous n'offrent pas le même niveau de service. Les prestations complémentaires comme l'assurance et l'assistance, le changement des pneumatiques ou le prêt d'un véhicule de remplacement, peuvent être optionnelles. « L'objectif d'un dirigeant de PME est de se délester des soucis de gestion de flotte afin de pouvoir se concentrer sur son business, tout en maîtrisant son budget », résume Cédric Alexandre, p-dg de Fast Lease, loueur spécialisé dans les flottes de moins de 30 véhicules. Dans cette optique de rentabilité et d'optimisation des coûts, la notion d'usage prend donc peu à peu le pas sur celle de propriété du véhicule.

Pascal Fauveau, directeur général de Sony Pictures Home Entertainment (50 salariés et 27 véhicules en LLD), ne voit que des avantages à ce mode de financement de sa flotte. « En



## → À SAVOIR

### La maîtrise du budget, principal atout de la LDD

Avec la LLD, on connaît à l'avance le montant de son poste automobile. C'est le principal atout de la formule, aux yeux des PME qui l'ont testée, d'après une récente étude réalisée par le Syndicat national des loueurs de véhicules en longue durée (SNLVLVD) auprès d'utilisateurs de la LLD dans des entreprises de moins de 10 véhicules. D'autres arguments ressortent fortement, comme le confort et la flexibilité, les avantages comptables et financiers, le prix et le gain de temps.

évitant l'immobilisation, indique-t-il, ce mode de financement permet de réaliser des prévisions plus simples et des approches budgétaires fines. Autre avantage: «En louant ses véhicules, on s'assure que ses collaborateurs prennent le volant de véhicules parfaitement entretenus, ce qui n'est pas toujours le cas lorsqu'on choisit le système des indemnités kilométriques. C'est important dans la mesure où l'entreprise est responsable de la sécurité de ses collaborateurs.»

Quelle durée de contrat faut-il privilégier? Tout dépend du type de véhicule et du profil du conducteur. «Si l'on parcourt 20 000 km par an avec une voiture essence, il peut être intéressant de souscrire un

contrat de quatre ans, car le véhicule se revendra bien à échéance du contrat, mentionne Cédric Alexandre, de Fast Lease. En revanche, pour des distances supérieures à 50 000 km, mieux vaut conserver le véhicule moins de deux ans, afin de ne pas dépasser la barre psychologique des 100 000 kilomètres et d'éviter le risque de panne.» Jean-Loup Savigny, directeur général chez le loueur Arval, constate, pour sa part, que la durée moyenne de détention chez ses clients est de 42 mois pour 100 000 km. Il préconise, par ailleurs, un contrat s'étendant sur 40 mois minimum, durée moyenne d'amortissement de la LLD, contre six ans pour l'achat.



«La LLD permet de réaliser des prévisions plus simples et des approches budgétaires très fines.»

Pascal Fauveau, directeur général, Sony Pictures Home Entertainment

À titre indicatif, le loyer mensuel d'une Fiat 500 1.2 Pop, chez Fast Lease, s'élève à 225,12 € HT avec entretien et assistance sur trois ans pour 45 000 km.

### La LLD s'ouvre au marché de l'occasion

Désormais mature, la LLD reste soumise à deux difficultés pour les entreprises. La première concerne le respect du kilométrage inscrit dans le contrat, une contrainte apparentée sous cet aspect à un forfait téléphonique. Pour ne pas être surfacturé en cas de dépassement, «il est toujours possible de prévoir un avenant», précise Cédric Alexandre (Fast Lease).

La seconde porte sur l'état du véhicule, un véhicule dégradé pouvant susciter des coûts supplémentaires lors de sa restitution. «La profession s'est organisée en mettant en place des outils de reporting afin d'éviter ce désagrément, assure Laurent Corbellini, directeur marketing d'ALD Automotive France et président de la commission communication et marketing du SNLVLVD. Nous informons et sensibilisons par ailleurs en amont les utilisateurs sur les dates de révision ou de contrôle technique suivant les préconisations des constructeurs.»

Souple, facile à mettre en œuvre et attractive financièrement, la LLD semble répondre à un besoin bien identifié. S'il évalue la part actuelle des PME à 10 % du marché (1 161 517 véhicules au 31 décembre 2012), Jean-Loup Savigny (Arval) estime que son potentiel représente jusqu'à 2 millions de voitures sur le marché tricolore. La LLD a donc encore du chemin à parcourir. ■

FRANÇOISE MONFORT  
→ [redaction@chefdentreprise.com](mailto:redaction@chefdentreprise.com)

## → ZOOM

### Une fiscalité favorisant les véhicules propres

Soumis à un plafond d'amortissement lié au prix d'achat du véhicule<sup>(1)</sup>, le loyer mensuel est assimilé à une charge. Idem pour les prestations complémentaires, sans limitation de montant. En revanche, la TVA n'est pas récupérable, sauf pour les véhicules utilitaires. Les taxes inhérentes à LLD se calculent sur le taux d'émission de gaz carbonique des véhicules, l'objectif étant de favoriser l'utilisation de véhicules dits propres, comme pour l'ensemble du marché automobile. L'écotaxe et la taxe sur les véhicules de société (TVS) peuvent ainsi représenter jusqu'à 30 % du coût total de détention<sup>(2)</sup> d'une voiture essence et 10 % pour une hybride.

(1) 18 300 € pour les véhicules mis en circulation depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1996 et 9 900 € pour ceux qui émettent plus de 200 g/km de CO<sub>2</sub> et mis en circulation après le 1<sup>er</sup> juin 2004. (2) On parle de coût total de détention, car le paiement des taxes n'est pas inclus dans la location.

